



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le 26/04/2023
ID : 081-200034049-20230413-2023_034-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-034

Séance du jeudi 13 avril 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la

délibération : 29

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS.

Excusées donnant procuration : Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Madame Isabelle SOULET, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Madame Isabelle CLAMET, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Excusés : Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Françoise HOULES, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

**Objet de la délibération : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères 2023**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'au regard des bases notifiées par l'État et du produit attendu pour équilibrer le budget primitif annexe Ordures Ménagères, il est proposé de ne pas faire évoluer le taux et de la maintenir, pour l'année 2023, à 14,89 %.

	Bases 2023	Taux 2023	Produits 2023
ARIFAT	102 086	14,89	15 201 €
FAUCH	383 933	14,89	57 168 €
LABOUTARIE	349 058	14,89	51 975 €
LAMILLARIE	392 483	14,89	58 441 €
LOMBERS	828 877	14,89	123 420 €
MONTREDON-LABESSONNIE	1 803 652	14,89	268 564 €
ORBAN	176 584	14,89	26 293 €
POULAN-POUZOLS	354 407	14,89	52 771 €
REALMONT	3 718 043	14,89	553 617 €
SIEURAC	115 828	14,89	17 247 €
TERRE DE BANCALIE	1 122 127	14,89	167 085 €
TOTAL	9 347 078		1 391 780

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient cette proposition et inscrit ce produit sur le budget primitif annexe Ordures Ménagères 2023.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA